

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 4 avril 2022 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Steve Bernier, Jean-François Caron, et formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Est absent : M. Gaétan Bergeron

Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Michel Caron constate le quorum à 19h30 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-64

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022
4. Adoption des comptes du 1^{er} au 31 mars 2022
- 5-Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2022-333 emprunt au montant de 311 612\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet : Accélération N SFP : 154217928 Dossier : RDA 99964
- 6-Avis de motion présentation du projet de règlement numéro : 2022-334 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 7-Adoption de la Politique relative au camp de jour
- 8-Adoption de la Politique de dons et commandites
- 9-Demande de modification au règlement sur les usages conditionnels – Gestion D S Charest
- 10-Demande de modification – résidence de tourisme Lac-Minouche
- 11-Demande de dérogation mineure numéro : 2022-73006 – 9150 4050 Québec Inc. M. Jonathan Gagné
- 12-Projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI
- 13-Demande d'aide financière Comité Culturel « Reconnaissance des organismes communautaires aux fêtes du 150^e »
- 14-Comité L'Entre-Gens -Nomination d'un membre représentant la municipalité
- 15-Comité local de développement de la Rivière blanche – Nomination des membres représentant la municipalité
- 16-Ouverture des soumissions « pavage rte St-Laurent, rang 4 Est 3^e partie »
- 17-Octroi du contrat « pavage rte St-Laurent, rang 4 Est 3^e partie »
- 18-Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. André Simoneau & Mme Suzy Coll
- 19-Demande d'appui exposition de photographies historiques de la MRC de la Matanie par l'organisme Lire la mer
- 20-Projets Fonds de visibilité Northland Power 2022
- 21-Autorisation de vente du Western star 1996 et boîte à asphalte
- 22-Rapport d'audit de conformité – transmission des rapports financiers
- 23-Autorisation d'achat : A) Achat et installation de lampes de rue
B) Autorisation des travaux rang 3 Tartigou
C) Achat et installation d'un cabanon 16 X 16pi

- 24. Questions diverses
- 25. Période de questions réservée au public
- 26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

2022-65

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 7 mars 2022.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 MARS 2022

2022-66

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 1^{er} AU 31 mars 2022 soit autorisé pour un montant total de
151 482.61\$
ADOPTÉE

5- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-333 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 323 242\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE Volet : Accélération S SFP : 154217928 Dossier : RDA99964

2022-67

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Monsieur Jean-François Caron

Donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le
règlement numéro 2022-333 décrétant un emprunt de 323 242\$ afin de
financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre
du programme d'aide à la voirie locale Volet : Accélération N SFP :
154217928.

DÉPÔT DU PROJET

Il est, par la présente, déposé et présenté par Monsieur Jean-François
Caron, conseiller le projet du règlement numéro : 2022-333 décrétant un
emprunt de 323 242\$ afin de financer la subvention du ministère des
Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
Volet : Accélération N SFP : 154217928.

6- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-334 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2022-68

Madame la conseillère Madame Marie-Hélène Bouillon

donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2022-334 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Ulric. Ce code d'éthique contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite des employés municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère Madame Marie-Hélène Bouillon séance tenante.

7- ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU CAMP DE JOUR

2022-69

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est gestionnaire du camp de jour et qu'il est essentiel d'avoir une politique de camp;

CONSIDÉRANT QUE la politique consiste à favoriser, après des usagers résidents, les conditions nécessaires à la participation des enfants au camp de jour sur le territoire de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de camp de jour tel que déposé par la coordonnatrice municipale pour favoriser, auprès des usagers résidents, les conditions nécessaires à la participation des enfants au camp de jour sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ulric. D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

8- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES

2022-70

CONSIDÉRANT QUE la politique de dons et commandites a pour but de définir clairement et d'encadrer tout le processus d'évaluation des demandes de soutien adressées à la municipalité en tenant compte ses orientations;

CONSIDÉRANT QUE la politique vise l'atteinte aux objectifs de la municipalité, soutenir les évènements, assurer une saine gestion des fonds publics, favoriser une meilleure évaluation des demandes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter la politique de dons et commandites telle que déposée par la coordonnatrice municipale qui vise à déterminer les sommes à prévoir selon les grandes orientations du conseil municipal. D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière et Monsieur Michel Caron, maire à signer la politique pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

9- DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2013-145 SUR LES USAGES CONDITIONNELS – GESTION D S CHAREST (M. DONALD CHAREST)

2022-71

ATTENDU QU'UNE demande de modification au règlement sur les usages conditionnels numéro 2013-145 a été soumise à la municipalité (demande numéro 2022-73004) afin d'ajouter l'usage « Entreposage en général à court, moyen et long terme (véhicules, machinerie, etc.) » par Gestion D S Charest Inc. (Donald Charest);

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande, soit l'immeuble sis au 3299, route 132 Ouest, lot numéro 5 387 605 du cadastre du Québec est localisé dans la zone 18-Ad, en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le requérant déclare dans sa demande qu'il loue actuellement des espaces d'entreposage de véhicules automobiles et récréatifs (roulottes, bateaux) et qu'il entrepone ses biens personnels dans deux bâtiments agricoles existants;

ATTENDU QUE le requérant n'a jamais obtenu l'autorisation de la municipalité pour exercer ce type d'usage sur sa propriété;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser l'exercice d'usages dérogatoires à la réglementation d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'en contravention aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, soit la location d'espace d'entreposage et l'entreposage de biens personnels;

ATTENDU QUE des avis d'infractions (25 mai 2021 et 22 janvier 2022) de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ont été reçus par le requérant relativement à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE pour régulariser la situation auprès de la CPTAQ, le requérant doit présenter une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE pour présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ, le projet doit être conforme à la réglementation d'urbanisme ou être accompagné d'une copie d'un projet de règlement adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité est d'avis que ce type d'activités ne constitue pas un usage complémentaire à la pratique de l'agriculture;

ATTENDU QUE la municipalité juge que des espaces appropriés sont disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole de même que dans l'agglomération de recensement de Matane pour effectuer ce type d'usages;

ATTENDU QUE la municipalité juge que la modification de son règlement sur les usages conditionnels créerait un précédent important en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la demande de modification du règlement numéro 2013-145 sur les usages conditionnels formulée par Gestion D S Charest Inc. (demande numéro 2022-73004) soit refusée.

ADOPTÉE

**10- DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –
RÉSIDENTE DE TOURISME – LAC-MINOUCHE**

2022-72

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la municipalité (demande numéro 2022-73008) afin d'autoriser la location court terme dans la zone du lac Minouche, par Madame Francesca Gentil;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande, soit la maison située au 84, chemin du Lac minouche (sud) Saint-Ulric, QC, lot numéro 5 538 779 du cadastre du Québec, est localisée dans la zone 22-V, à dominance de Villégiature;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 07 mars 2022 pour l'adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-82 afin d'interdire les résidences de tourisme dans les zones suivantes : 5-C, 9-C, 11-C, 13-C, 16-C, 17-C, 40-Ade, 43-Ade, 55-C et 49-Ade.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite davantage réduire la location à court terme à l'échelle du territoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la demande de modification du règlement numéro 2008-82 sur la location court terme de 31 jours a été soumise à la municipalité (demande numéro 2022-73008) soit refusée.

ADOPTÉE

11- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO : 2022-73006 – 9150 4050 QUÉBEC INC. M. JONATHAN GAGNÉ

Reporté a une prochaine séance, un avis sera publié prochainement.

12- PROJET VOISINS SOLIDAIRES FINANCÉ PAR L'ORGANISME ESPACE MUNI

2022-73

ATTENDU QUE l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric manifeste la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*, car la municipalité à l'intérêt de mettre en œuvre ce projet.

SUR LA PROPOSITION de Monsieur Steve Bernier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Ulric à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

ADOPTÉE

**13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COMITÉ CULTUREL «
RECONNAISSANCE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUX FÊTES
DU 150^E »**

2022-74

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un montant
de 500\$ au Comité Culturel pour son activité Reconnaissance des
organismes communautaires aux fêtes du 150^e.
ADOPTÉ

**14-COMITÉ DE L'ENTRE-GENS – NOMINATION D'UN MEMBRE
REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ**

A suivre à une prochaine séance.

**15- COMITE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE –
NOMINATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ**

2022-75

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer Messieurs
Jean-François Caron et Steve Bernier membres observateurs du Comité
Local de développement de la Rivière-Blanche pour une période de deux
ans se terminant le 3 avril 2024.

ADOPTÉE

**16- OUVERTURE DES SOUMISSIONS « PAVAGE ROUTE ST-LAURENT,
RANG 4 EST 3^E PARTIE »**

L'ouverture des soumissions a eu lieu à 11h00, le 24 mars 2022 devant
public au 128, avenue Ulric-Tessier.

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions
pour le pavage de la route St-Laurent et du rang 4 est 3^e partie.

**17- OCTROI DU CONTRAT « PAVAGE ROUTE ST-LAURENT, RANG 4 EST 3^E
PARTIE**

OCTROI DU CONTRAT « PAVAGE ROUTE ST-LAURENT »

2022-76

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée par l'Entreprise
Pavage des Monts;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat de
pavage de la route St-Laurent à l'Entreprise Pavage des Monts au montant
de 177 357.89\$, que le montant de la dépense nette de 161 951.40\$ soit
prise aux postes budgétaires suivants :

Surplus réservé 50 000\$

Budget Northland Power 72 500\$

Budget courant entretien des chemins 39 451.40\$

ADOPTÉE

OCTROI DU CONTRAT « PAVAGE RANG 4 EST 3^E PARTIE »

2022-77

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée par l'Entreprise
Pavage des Monts;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière du Ministère des Transports du
programme d'aide à la voirie locale Volet : Accélération a été accordée au
montant de 399 948\$ ou 70% des coûts admissibles;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat de pavage du rang 4 est 3^e partie à l'entreprise Pavage des Monts au montant de 313 662.79\$, conditionnel à l'approbation du règlement numéro : 2022-333 décrétant un emprunt de 323 242\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet : Accélération N SFP : 154217928 .

ADOPTÉE

18- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – M. ANDRÉ SIMONEAU & MME SUZY COLL

2022-78

CONSIDÉRANT que Monsieur André Simoneau et Madame Suzy Coll désirent renouveler leur demande d'exploitation d'une sablière, autorisation numéro ; 411689 et d'agrandir la superficie du site vers le nord sur le lot 5 538 728 du cadastre du Québec sur une superficie de 2.25 hectares

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande d'autorisation d'exploitation d'une sablière d'une superficie de 2.25 hectares sur le lot 5 538 728 du cadastre du Québec.

La Municipalité informe la Commission que selon l'article 62 de la loi, la municipalité détient d'autres emplacements disponibles dans la municipalité.

ADOPTÉE

19- DEMANDE D'APPUI EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES HISTORIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE PAR L'ORGANISME LIRE LA MER

2022-79

CONSIDÉRANT le succès de l'exposition intitulée Histoire de promenade réalisée en 2021;

CONSIDÉRANT que le projet proposé est une nouvelle exposition qui représenterait des photographies de la MRC d'antan afin de faire connaître notre histoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Annie Bernier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie le projet Histoire de Promenade – 2 La Matanie entre mer et montagnes déposé au programme fond régions et ruralité VOLET 4 .

ADOPTÉE

20- PROJETS FONDS DE VISIBILITÉ NORTHLAND POWER 2022

2022-80

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric entérine la décision du comité de sélection, d'accepter les projets

retenus des fonds de visibilité de Northland Power pour l'année 2022
comme suit :

Comité l'Entre-Gens -Aménager un air de détente	3 275.75\$
<hr/>	
Club de ski de fond et de raquettes – Amélioration du chalet et sécurité des bénévoles	3 392.00\$
<hr/>	
Journal L'Ulricois – maintien du journal	5 000.00\$
<hr/>	
Comité Culturel– Achat de clavier	2 232.00\$
<hr/>	
Club des 50+ - Repas reconnaissance des membres	300.00\$
<hr/>	
Comité des Loisirs – BBQ dans les parcs	1 600.00\$
<i>* Le montant de 1 600\$ est conditionnel à l'approbation du conseil municipal avec l'approbation du service d'incendie</i>	
ADOPTÉE	

21- AUTORISATION DE VENTE DU WESTERN 1996 AVEC BOÎTE À ASPHALTE

2022-81

CONSIDÉRANT qu'un Avis public pour permettre la vente du camion Western 1996 avec la boîte à asphalte a eu lieu le 15 novembre 2021;
CONSIDÉRANT que l'offre reçue en date du 28 mars dernier de M. Martin Ouellet est à un prix raisonnable selon l'état du véhicule;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la vente du camion Western 1996 no série : 2WLPCCH5TK942957 avec la boîte pour un montant de 4 500\$ plus taxes applicables à Monsieur Martin Ouellet, tel que son offre déposée le 28 mars 2022.

ADOPTÉE

22- RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

2022-82

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal ont pris connaissance l'audit de conformité « Transmission des rapports financiers » de 2016 à 2020 réalisé par la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal officialise le dépôt de l'audit de conformité « Transmission des rapports financiers » et félicite Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière d'avoir respecté l'encadrement légal prévu au Code municipal du Québec concernant la transmission des rapports financiers de 2016 à 2020 de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

23- AUTORISATION D'ACHAT

A) ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPES DE RUE

2022-83

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation de deux lampes de rue, une près de l'entrée des chutes à Ti-Mé et l'autre entre le 262 et 275 route Centrale.

ADOPTÉE

2022-84

B) TRAVAUX RANG 3 TARTIGOU

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'exécution des travaux de scarification de la chaussée et reprofilage du rang 3 Tartigou par les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. pour un montant de 7 000\$.
ADOPTÉE

2022-85

C) ACHAT ET INSTALLATION D'UN CABANON 16 x 16PI

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat des matériaux pour la construction d'un cabanon de 16 X 16pi en tôle des Chevrons Bélanger au montant de 13 490.02\$, l'installation par l'entreprise Optimium au montant de 5 642.05\$ ainsi qu'un montant de + 3 000.00\$ pour le béton de fondation de l'entreprise Béton Provincial.
Que le montant de la dépense soit pris à même les surplus accumulés.
ADOPTÉE

24- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

25-PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

À 19h57 Mme Esther Béland dépose une pétition concernant le respect et l'application du règlement sur la qualité de vie.
Quelques questions furent posées.

26-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-86

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
7ET RÉSOLU que la séance soit close à 20h17.
ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions sauf une, numéro : 2022-80 dont j'ai exercé mon droit de véto en vertu de l'article 142 du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

